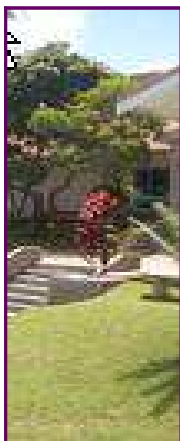


LES AIDES FINANCIERES :



Étudiant bénéficiant de la promotion professionnelle (CIF) (maintien du salaire)
Contact : secteur de la vie scolaire
IFPSS-NC / via DFPC 24.38.46

Étudiant demandeur d'emploi inscrit aux Agences pour l'Emploi :

- SEF à Ducos pour les résidents de la province Sud,
- EPEFIP à Lifou et/ou Maré pour les résidents de la province des Iles Loyautés,
- DTE à Koné pour les résidents de la province Nord.

Pour tous les cas de prise en charge ne relevant pas des indications mentionnées ci-dessus, prendre contact avec :

LA VIE SCOLAIRE ☎ . 24.38.46

NOUS TROUVER.....



DEVENIR Moniteur Educateur



12, rue Juliette Bernard - BP 587 - 98845 Nouméa Cedex
☎ (687) 24.38.99

Le moniteur-éducateur exerce sa fonction dans un établissement auprès **d'enfants, d'adolescents ou d'adultes en difficulté, handicapés ou en situation de dépendance**. À travers un accompagnement particulier, le moniteur-éducateur aide quotidiennement à instaurer, restaurer ou préserver **l'adaptation sociale et l'autonomie** des personnes. Il participe ainsi à **l'action éducative**, à l'animation et à l'organisation de la vie quotidienne des personnes accueillies, en liaison avec les autres professionnels de l'éducation spécialisée.

CONDITIONS D'ACCES :

Peuvent présenter les épreuves de sélection au titre de la filière externe, toute personne âgée de 18 ans au moins et titulaire au moins d'un diplôme professionnel de niveau V.

Peuvent présenter les épreuves de sélection au titre de la filière interne, les salariés présentés par leur employeur, en situation de faisant fonctions de moniteur-éducateur dans l'année de l'organisation des épreuves de sélection et ayant une expérience professionnelle dans l'éducation spécialisée équivalant à trois ans à temps plein.

EPREUVES DE SELECTION (programme des épreuves) :

Les épreuves de sélection pour la formation de Moniteur Educateur comprennent :

● **EPREUVES D'ADMISSIBILITE** : DUREE 2 HEURES - NOTEE SUR 20

Des épreuves écrites en deux parties, destinées à évaluer le niveau de compréhension et de rédaction des candidats, portant sur :

- 2 à 4 questions de compréhension et d'expression autour d'un texte,
- Une série de questions portant sur l'actualité sociale et médicosociale

- Les candidats qui auront obtenu au moins **10/20 à l'épreuve écrite seront convoqués pour l'épreuve orale d'admission.**

EPREUVE D'ADMISSION :

Des épreuves orales, destinées à évaluer les motivations, la maturité affective, le contrôle de soi, la capacité d'adaptation et d'organisation, ainsi que l'aptitude à travailler en équipe. Elles se dérouleront sous la forme :

- **Epreuve orale 1** : consiste en un entretien d'une durée de 20 à 40 minutes portant selon le cas sur le dossier professionnel ou la lettre de motivation fournie dans le dossier d'inscription **SUR 10 POINTS**
- **Epreuve orale 2** : consiste en une discussion de groupe de 6 à 8 personnes au maximum à partir d'un texte concernant le domaine social ou médicosocial d'une durée de 30 à 40 minutes **SUR 10 POINTS**

La note d'oral est composée de la somme des notes de ces deux épreuves. Une moyenne inférieure à 10 sur 20 à cette épreuve est éliminatoire.

LA FORMATION :

La formation de moniteur-éducateur est une formation professionnelle qui se déroule sur deux années à temps plein, incluant des périodes de formation à l'IFPSS et des périodes de stage en milieu professionnel. Elle comprend, en alternance :

- **980 h de cours à l'IFPSS-NC,**
- **7 mois de stage en milieu professionnel, dont 3 en métropole.**

- (*) Les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants **SONT DISPENSES DE L'EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE**
- D'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
 - Du baccalauréat ou d'un diplôme européen ou étranger admis en dispense du baccalauréat ou
 - D'un des diplômes suivants : Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale
 - Baccalauréat professionnel service de proximité et vie locale
 - Baccalauréat professionnel service en milieu rural
 - BEATEP Spécialité activité sociale et vie locale ou BPJEPS animation sociale
 - Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale mention complémentaire aide à domicile
 - Diplôme d'Etat d'assistant familial
 - Diplôme d'Etat d'aide médico-psychologique .

